



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière**

Direction de l'Inclusion Financière

DIF0022J20

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE  
DE LA DEFINITION ET DE LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE DE  
COMMUNICATION POUR L'EDUCATION FINANCIERE DES POPULATIONS  
DANS L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

---

*Avril 2020*

---

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION FINANCIERE**

L'éducation financière est, de nos jours, devenue un enjeu mondial des politiques sociales de développement, aussi bien dans les pays en développement ou émergents que dans les économies avancées. De ce fait, elle constitue un axe particulièrement innovant de l'intervention sociale des Etats.

Le mouvement global en faveur de l'éducation financière a été porté par des institutions internationales, au premier rang desquelles figure l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui a mené une série d'initiatives, au cours de la décennie 2000, notamment la publication de principes et de bonnes pratiques en faveur du développement de l'éducation financière. Ces principes sont destinés à encourager les entreprises de services financiers ainsi que les organisations sociales, notamment les associations des consommateurs, à redoubler d'efforts pour éduquer les citoyens dans ce domaine.

Dans l'UEMOA, la question de l'éducation financière est d'autant plus cruciale que plus des 2/3 de la population vit en milieu rural et près de 45% des adultes (population âgée de 15 ans et plus) est analphabète. C'est pourquoi les autorités de l'UEMOA ont fait de cette problématique, l'un des piliers essentiels de développement de l'inclusion financière. Cette volonté transparaît à travers la Stratégie régionale d'inclusion financière, dont le plan d'action prévoit, en son axe n°4, intitulé «renforcer l'éducation financière et la protection du client des services financiers », l'élaboration d'un Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA. A travers ce Programme, la BCEAO veut se donner les moyens d'atteindre l'objectif, clairement défini dans la Stratégie régionale, d'inclure financièrement 75% de la population adulte dans l'UEMOA. L'implication de la Banque Centrale dans l'éducation financière a également pour objectif de faire mieux comprendre aux usagers des services financiers, les dispositions prises pour assurer leur protection contre les risques induits par l'utilisation des services financiers.

En effet, l'état des lieux de l'éducation financière dans l'UEMOA révèle les constats ci-après : (i) une faible culture financière des populations conjuguée à (ii) un faible niveau d'alphabétisation, notamment chez les femmes et les producteurs ruraux, (iii) l'absence d'un cadre cohérent de coordination des interventions, (iv) l'insuffisance de compétences techniques ainsi que l'absence d'actions structurantes en matière d'éducation financière.

Ces constats constituent des défis que la Banque Centrale se propose de relever pour améliorer le niveau d'inclusion financière dans l'UEMOA.

Ainsi, l'objectif principal du Programme est de donner aux populations de l'Union les connaissances requises en matière financière, afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties, en toute connaissance de cause.

De façon spécifique, le Programme vise à :

- développer les compétences financières des écoliers, élèves et étudiants ;
- renforcer les connaissances en matière financière des populations en dehors de l'école, notamment les jeunes déscolarisés, les jeunes actifs, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants) ;
- renforcer les capacités en éducation financière des Petites et Moyennes Entreprises, notamment les Petites et les Très Petites Entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, la BCEAO envisage de recruter un Cabinet de consultants, chargé de définir et de mettre en œuvre une stratégie de communication pour l'éducation financière des populations de l'Union.

---

---

## **II. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif principal de la mission est de concevoir, et de mettre en œuvre la stratégie de communication de la BCEAO pour l'éducation financière des populations dans l'UEMOA.

De manière spécifique, le Cabinet aura pour tâches :

- de concevoir un plan de communication et de proposer l'approche méthodologique, les supports ainsi que les canaux appropriés y relatifs pour atteindre les populations cibles du Programme régional d'éducation financière ;
- de définir les objectifs poursuivis par le plan de communication pour les différents groupes cibles à atteindre ;
- de choisir les messages et supports pertinents et de les tester sur un échantillon représentatif des cibles identifiées, en assurant leur cohérence avec la stratégie ;
- d'organiser des campagnes de communication dans les Etats en vue de mettre en œuvre les actions de communication proposées. Il s'agit d'assurer la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication, à travers les différents canaux (télévisions et radios des organes nationaux de presse, journaux, internet, réseaux sociaux, affichages, sponsoring) adaptés aux groupes cibles du programme. Ces supports devront être conçus en langues officielles et dans les principales langues nationales de chaque pays de l'Union. Ils devront également être adaptés à l'environnement socio-culturel des différents Etats de l'Union. Le Cabinet devra, à cet effet, acheter les espaces publicitaires dans les organes susmentionnés et alimenter les réseaux sociaux en supports d'éducation financière dans la limite du budget alloué ;
- de concevoir un logotype pour l'éducation financière dans l'UEMOA. A cet effet, le Cabinet devra soumettre au moins trois (3) propositions au choix de la Banque Centrale ;
- de mettre en œuvre les diligences requises pour le dépôt de la marque et du logotype retenus auprès des organismes compétents aux plans régional et international ;

## **III. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES**

Au regard des objectifs de la mission, il est attendu du Cabinet, la fourniture des livrables suivants :

- la note de cadrage de la mission ;
- les propositions du logotype de l'éducation financière dans l'UEMOA ainsi que le logotype associé ;
- le document de stratégie de communication du Programme ;
- le plan de communication ;
- les supports de communication ;
- le rapport de mise en œuvre des campagnes de communication ;
- le rapport de synthèse de la mission.

Les livrables et les autres informations pertinentes (données d'entretiens, documents méthodologiques, etc.), sur supports papier et électronique (clé USB) au format OpenOffice, Microsoft Office et PDF, ainsi que par messagerie électronique, à l'adresse qui sera indiquée dans le contrat de marché.

## **IV. LIEU ET DUREE DE LA MISSION**

La mission s'effectuera au Siège de la BCEAO à Dakar et dans les huit (8) pays membres de l'UEMOA sur une durée de dix-huit (18) mois. Un chronogramme cohérent et détaillé de réalisation, de la mission, aligné sur les objectifs de mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière, sera proposé par le Cabinet de consultants.

---

---

## **V. REFERENCES ET PROFILS DES INTERVENANTS AU SEIN DU CABINET**

### **5.1. Références des Cabinets**

Pour la présente consultation, il est fait appel à un Cabinet de consultants spécialisé en communication ou à une Agence-Conseil. Ce Cabinet devra être agréé par les structures compétentes du pays d'origine et avoir une bonne connaissance du secteur de l'éducation dans l'UEMOA. Il devra également avoir les compétences requises pour effectuer les services mentionnés ci-dessus. A cet égard, un minimum de cinq (5) années d'expériences dans l'exécution de missions similaires est requis. De même, au moins trois (3) références pertinentes dans des prestations d'envergure internationale devront être justifiées au cours des cinq (5) dernières années. Une référence pertinente en Afrique serait un atout.

Le soumissionnaire présentera ses principales références, en précisant la nature des prestations similaires réalisées, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation ainsi que les budgets associés. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires.

### **5.2. Profil des intervenants**

Le Cabinet devra proposer une équipe pluridisciplinaire d'experts ayant les qualifications avérées en rapport avec les thèmes de la mission. Ils devront posséder au moins dix (10) années d'expérience dans la communication, le marketing et la définition ainsi que de la mise en œuvre de stratégie de communication.

Le soumissionnaire fournira les curriculum vitae individuels des membres de son Cabinet, qui devront comporter : leurs formations et leurs qualifications, leurs domaines de compétences, leurs expériences professionnelles et leurs références dans les domaines de la communication. Leurs aptitudes en matière de marketing digital, de branding ou d'autres activités pertinentes devront également être précisées au regard des objectifs de la mission.

La connaissance du paysage médiatique, de l'environnement socio-économique et financier de l'UEMOA serait un atout.

La Banque Centrale se réserve le droit de procéder à la vérification nécessaire de ces informations.

Les curriculum vitae présentés devront être appuyés, pour chaque mission réalisée, d'une fiche synthétique indiquant, entre autres, l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission.

## **VI. NORME D'EXECUTION DES PRESTATIONS ET CONFIDENTIALITE**

### **6.1. Normes d'exécution des prestations**

Le Cabinet retenu exécutera les prestations et remplira ses obligations avec diligence et efficacité, conformément aux techniques et pratiques généralement admises en la matière.

### **6.2. Confidentialité**

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la confidentialité de l'ensemble des informations communiquées.

A ce titre, ils s'engagent à :

- garder confidentiel tout document et information, de quelque nature que ce soit, qui leur sera communiqué par la BCEAO ou dont ils auront connaissance, dans le cadre de la réalisation des prestations ;
  - utiliser ces documents et informations, aux seules fins d'exécution de ladite prestation, à
-

l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après la fin de la prestation, ils ne peuvent en aucun cas les communiquer à des tiers ou les exploiter dans leurs relations avec ceux-ci, sans en avoir obtenu, au préalable l'autorisation écrite de la BCEAO ;

- restituer, sans délai ou sur simple demande de la BCEAO, tout document jugé confidentiel.

## **VII. MODE DE SELECTION**

Le Cabinet de consultants sera choisi, suivant le mode de sélection décrits dans les Règles et Procédures de la BCEAO.

